

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2026/DEC/021

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Objet :

Renouvellement de
l'adhésion auprès
de l'Agence
Départementale
d'Information sur le
Logement de
Vaucluse
ADIL 84
Année 2026

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse (ADIL 84) permet aux administrés de bénéficier des conseils de juristes. Les consultations concernent les locataires, les propriétaires (bailleurs ou occupants) ou les personnes souhaitant accéder à la propriété,

Considérant que la commune de Camaret-sur-Aigues adhère à l'association depuis de nombreuses années,

DECIDE

Article 1 : De renouveler son adhésion auprès de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse (ADIL 84) pour l'année 2026 à hauteur de 695,85€. Cette somme est calculée sur la base de 0.15€ par habitant multipliée par la population de la commune soit 0.15€ x 4 639 habitants.

Article 2 : La dépense résultant de cette adhésion sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse au titre du contrôle de légalité.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Camaret-sur-Aigues, le 5 février 2026

Philippe de BEAUREGARD
Maire



Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en : **12 FEV. 2026**
Préfecture le : **12 FEV. 2026**
Et/ou sa publication le : **16 FEV. 2026**

